



Conseil général

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016**

**Préavis municipal n° 8/2016
Concernant l'adoption du nouveau Règlement du Conseil général**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 3 octobre 2016

- Vu le préavis de la municipalité n° 8/2016 du 29 août 2016
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc du nouveau Règlement du Conseil général
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
 1. sous réserve d'approbation par le département concerné, d'adopter le nouveau Règlement du Conseil général.
 2. d'abroger le Règlement du Conseil général du 17 mars 2008 à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement.

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président

Claude Bürer

La Secrétaire a.i.

Jocelyne Berthoud



Chavannes-des-Bois, le 3 octobre 2016